

DELIBERATION N°19/2025

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A
L'ETRANGER**

Séance du 27 novembre 2025

Compte-rendu du conseil d'administration du 17 juillet 2025

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Après en avoir délibéré,

Article unique :

Le Conseil d'administration adopte le compte-rendu de la séance plénière du Conseil d'administration du 17 juillet 2025.

Nombre de votants : 34/34 Pour : 34/34 Contre : -/- Abstention : -/-

Fait à Saint-Ouen, le 27 novembre 2025

Le président
du conseil d'administration de
l'AEFE



Cyrille PIERRE